

# La Comcom Communique

## [AIDE AUX ASSOCIATIONS 2021] DOSSIER À DÉPOSER AVANT LE 31 DÉCEMBRE

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes du Minervois au Caroux accompagne les projets des associations du territoire.

Les dossiers sont disponibles sur le site internet et les dossiers des projets 2021 sont reçus jusqu'au 31 décembre 2021.

La Communauté de communes aide les projets et événements d'intérêt communautaire, portés par les associations :

- en octroyant une subvention,
- en prenant en charge directement une prestation,
- en concédant des avantages en nature comme le prêt de matériel, ou la participation de personnel,
- en proposant un soutien en communication.

Les demandes devront être déposées avant le 31 décembre au siège de la CdCMC.

**Les demandes des associations doivent recevoir l'accord écrit de la ou des communes sur lesquelles doit se dérouler le projet : le(s) maire(s) signe(nt) le dossier de demande d'aide.** plus de détails ici [https://www.cc-minervois-caroux.fr/aide\\_aux\\_asso.aspx](https://www.cc-minervois-caroux.fr/aide_aux_asso.aspx)

Le dossier est téléchargeable ici : [https://www.cc-minervois-caroux.fr/iso\\_album/cdcmc\\_-\\_dossier\\_soutien\\_projets\\_associations\\_-\\_octobre\\_2020\\_version\\_validee.pdf](https://www.cc-minervois-caroux.fr/iso_album/cdcmc_-_dossier_soutien_projets_associations_-_octobre_2020_version_validee.pdf)

Le règlement est consultable ici : [https://www.cc-minervois-caroux.fr/iso\\_album/cdcmc-reglement\\_soutien\\_projets\\_et\\_evenements\\_associations-oct2018.pdf](https://www.cc-minervois-caroux.fr/iso_album/cdcmc-reglement_soutien_projets_et_evenements_associations-oct2018.pdf)

**Contact : : Service Culture/Patrimoine/Vie Associative**  
**04 67 97 39 34 [culture@cdcmc.fr](mailto:culture@cdcmc.fr)**  
plus d'info [www.cc-minervois-caroux.fr](http://www.cc-minervois-caroux.fr)